

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2022 1	Taux de référence pour 2023 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	20 895 362	4,00		22 315 000	892 600	4,00	892 600
Taxe foncière non bâtie additionnelle	2 727 476	8,29		2 913 000	241 488	8,29	241 488
Taxe d'habitation additionnelle	4 292 625	10,81		4 597 401	496 979	10,81	496 979
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	4 924 816	24,68		5 258 000	1 297 674	24,68	1 297 674
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2023 (2b)	>>>				1 631 067		2 928 741
				Total de la fiscalité additionnelle			
				Total des CFE unique, de zone et éolienne			

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus 1 631 067	4,00%
Taxe foncière non bâtie additionnelle	Produits attendus 1 631 067	8,29%
Taxe d'habitation additionnelle	Produits attendus 1 631 067	10,81%
CFE additionnelle	Produits attendus 1 631 067	24,68%
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne		
CFE unique ou de zone	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2023 (11) 0,030	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE éolienne	>>>	

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
2 772 122	184 233	476 041	44 456	361 804	0	- 372 169	3 466 487

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	2 928 741	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	3 466 487	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2023	6 395 228
		+		=	

A LE MANS CEDEX 1

Le 14 MARS 2023

Pour la Direction des Finances publiques,
FRANCOIS PUJOLAS

A Montval-sur-Loir

Le 06 Mars 2023

Pour le Groupement,
Pour la Préfecture.



N° 1259 EPCI (2)
 TAUX
 FDL
 2023

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS
 EPCI : 704 CC LOIR-LUCE-BERCE
 DEPARTEMENT : 72
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC MONTVAL SUR LOIR

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		3. PRODUITS DES IFER	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	0	a. Par le conseil communautaire	0	b. Centrales électriques	45 675
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	897 491	c. Centrales photovoltaïques	0
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	65	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	3 450
d. Locaux industriels	35 900	a. Par le conseil communautaire	0	e. Transformateurs électriques	0
Taxe foncière non bâtie	208	b. Par la loi (terres agricoles)	687 933	f. Stations radioélectriques	62 923
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)	0	g. Installations gazières et autres	67 343
a. Dotations pour perte de THLV	0	Cotisation foncière des entreprises :		5. RÉFORMES FISCALES	4 842
b. Dotations pour Mayotte	>>>	a. Par le conseil communautaire	19 643	Taxe d'habitation :	
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi	1 465 256	a. Fraction de TVA nationale (%)	0,0012891526 %
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	0	4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION		b. TVA prévisionnelle	2 772 122
b. Base minimum	44 830	a. Hors résid. principales et log. vacants	4 597 401		
c. Locaux industriels	280 281	b. Logements vacants soumis à la THLV	0		
d. Autres allocations	520				
>>>	>>>				
DTCE (Métropole du Grand-Lyon)					
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES		6.3. PLAFONNEMENT DU TAUX		a. Taux moyen communal de 2022 au niveau national	
6.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS		a. Taux moyen communal de 2022 au niveau national		26,56	
		b. Taux plafond de 2023		53,12	
		6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX		CFE unique ou de zone	
Taux maximum :		Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :		CFE éolienne	
a. De droit commun	>>>	a. National		36,03	
b. Dérrogatoire	>>>	b. De l'EPCI		44,75	
c. Avec rattrapage	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale		1,33	
d. Avec capitalisation	>>>	6.5. DIMINUTION SANS LIEN			
e. Avec majoration spéciale	>>>	Année antérieure à 2023 au titre de laquelle...			
Taux moyens pondérés :		a. ...la diminution sans lien a été appliquée			
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	>>>	b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés			
b. En cas de changement de périmètre	>>>	Taux moyens de référence au niveau national :			
6.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DE TAUX MOYEN		a. Taxe foncière bâtie		38,28	
a. Taxe foncière bâtie	>>>	b. Taxes foncières bâtie et non bâtie		50,44	
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	>>>				